

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 février 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Tony Charest, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
Roland Leroux, CONSEILLER  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h32 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-02-2014**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec des modifications, en laissant « autres sujets » ouvert. Le point 7 (*Projet de résolution / Affectation du surplus de l'exercice 2013 au fonds « égouts »*) est reporté à une séance subséquente (possiblement celle de mai 2014 qui fait suite à l'adoption du rapport financier 2013).

**02-02-2014**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2014**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le procès-verbal du 14 janvier 2014 soit adopté.

**RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de décembre et informe les élus sur les dossiers à venir. M. Tony Charest demande aux membres du conseil leurs intérêts pour les comités à la MRC.

**03-02-2014**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu unanimement que les salaires du mois de janvier (incluant les DAS de la période) au montant de 8 320,13 \$ et les comptes à payer totalisant un montant de 20 141.82\$, soient acceptés.

**04-02-2014**

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR REMPLACER LE MAIRE, EN SON ABSENCE, AUX RÉUNIONS DE LA MRC DE KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que les membres du conseil nomment M. Roland Leroux, maire suppléant, pour remplacer, en son absence, M. Tony Charest, maire, aux réunions de la MRC de Kamouraska.

**05-02-2014**

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 14-12-2013**

Considérant que la proposition de l'AQLPA n'avait pas été bien comprise par l'ensemble du conseil

En conséquence, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu unanimement que le conseil annule la résolution 14-12-2013.

06-02-2014

#### AVIS DE MOTION 01-2014

**AVIS** par la présente donné par Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, qu'un règlement #209 portant sur la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté à la séance de mars 2014.

**L'adoption de ce code est une obligation qui incombe au conseil municipal selon l'article 13 de la LÉDMM qui prévoit que toute municipalité doit, suivant toute élection générale et avant le 1er mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification. Le code révisé doit respecter les exigences de formalités et de contenu de la section II du chapitre II de la LÉDMM. Il doit entrer en vigueur de la façon prévue par la loi, comme les autres règlements municipaux. Aussi, l'article 13.1 de la LÉDMM précise qu'une copie certifiée conforme de ce code révisé est transmise au Ministère. C'est à la direction régionale du Ministère desservant le territoire de la municipalité que cette copie doit être transmise. Il est souhaitable qu'une copie du certificat de publication relatif à la promulgation du règlement soit transmise avec cet envoi.**

07-02-2014

#### COMMANDITE DES ÉCLAIREURS / COURSE 650 KM / 19 JUIN 2014

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le conseil autorise un versement de 50,00\$ afin d'aider financièrement un groupe de coureurs qui fera 650 km à tour de rôle séparant Gaspé de Rivière-du-Loup afin de sensibiliser et promouvoir l'activité physique et les dons seront remis à la fondation de la maison Desjardins des soins palliatifs du KRTB.

08-02-2014

#### DÉCLARATION CONCERNANT L'IMPORTANCE DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

**CONSIDÉRANT** l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

**CONSIDÉRANT** le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT** qu'une table régionale de coordination de la région administrative du Kamouraska existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie,

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon;

**D'ENGAGER** le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

**DE CONTRIBUER** à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

**09-02-2014**

**KAM-AIDE/LIVRE DE RECETTE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que le conseil accepte de participer financièrement au processus d'élaboration d'un livre de recettes pour les services Kam-Aide inc. de La Pocatière, un organisme à but non lucratif en économie sociale de la région et autorise un versement de 50,00\$ pour une commandite Bronze Kam-Aide d'une grandeur de 21 cm par 17 cm.

**10-02-2014**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Tony Charest, maire, la séance est levée à 21h45.

---

**Tony Charest, maire**

---

**Nathalie Blais, Directrice générale**